



## Infos et actions - Bulletin des Comités Locaux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne

### Linky : Soirée réussie à Nantiat le 29 mars

Le 29 mars dernier se tenait à la salle polyvalente de Nantiat une réunion publique sur les compteurs communicants. Près de 150 personnes ont fait le déplacement parfois de loin (Limoges, Landouge, Aix, Veyrac, Bellac...), voire de très loin puisque l'une d'elle, le 1er adjoint au Maire de St Mathieu (87), était présente ce soir là pour témoigner de l'action menée dans cette commune contre la généralisation des compteurs Linky. Il est à noter qu'à ce jour c'est la seule commune de notre département qui a pris un arrêté municipal au sujet de ce compteur...

Par ailleurs, une douzaine de maires des communes voisines de Nantiat ont été conviés à participer à la réunion : seuls 2 conseillers sont venus : l'un de Compreignac, l'autre de St Jouvent...

Une présentation a été lue en ouverture de cette réunion par Thierry (adhérent d'ATTAC et organisateur de la soirée).

Cette présentation avait vocation à remercier la mairie de Nantiat, les personnes qui se sont spontanément proposées pour diffuser l'information sur la soirée et les personnes présentes et étant venues de près et de loin.

Elle est également revenue sur quelques éléments de contexte préalable à cette soirée, notamment le fait qu'Enedis avait été

invité pour le débat, la colère les inquiétudes, la résignation portés par les personnes rencontrées dans les 4 semaines qui ont précédé la soirée.

Un bref retour a également été fait sur les mérites du Linky, au nombre de 5, vantés par Enedis (ex-ERDF)

- relevé à distance et quotidien.
- interventions techniques à distance, sans vous déranger,
- En cas d'incident ou de panne, le diagnostic est facilité, Enedis vous dépanne plus vite.
- Une meilleure maîtrise de votre consommation d'électricité
- Suivez vos consommations d'électricité : jour par jour, par historique et comparaisons.

Et pour finir avant que la présentation ne commence, un bref rappel a été fait sur les différentes polémiques autour des compteurs communicants qui génèrent une opposition croissante.

Pour rappel, le temps presse. Enedis procédera en effet à l'installa-

<b>Mai—Juin 2018</b>	
<b>Bimestriel - N° 104</b>	
<i>Sommaire</i>	<i>Page</i>
Linky Nantiat	1
Chroniques d'un passage en force	2-3
Retour : les 2 frères	4
L'ère du fichage généralisé	4
Dicamba et OGM	5-6-7
Retour à NDDL	8-9
Occupation de la fac de Limoges	9-10-11
Fin du Lot en action	12
Agenda	12

tion de ses compteurs en cette année 2018 pour Nantiat et nombre de communes voisines. Des réunions sont organisées par ENEDIS pour leur expliquer les vertus de leur nouvelle technologie en vue de son installation prochaine...

Un verre de l'amitié a été proposé par Thierry à l'issue de la soirée ce qui a permis de prolonger les débats.

TR





L'association Non à la Montagne-pellets invitait jeudi 8 mars à un rassemblement devant la préfecture de Tulle, au moment où devait siéger le CODERST. Une cinquantaine de personnes a répondu à cet appel (lancé en toute urgence depuis deux jours seulement), permettant de rendre visible la contestation croissante qu'a fait naître l'aberrant projet de fabrication de charbon à partir du bois vert porté par la société CIBV. Profitant d'un inexplicable blanc-seing de la part de plusieurs élus et institutions depuis ses débuts, ce projet continue de progresser à grande vitesse, au mépris d'un grand nombre de contributions largement étayées qui y sont défavorables.

Il nous semble aujourd'hui opportun de rappeler quelques moments clés de ce passage en force institutionnel constant, qui représentent autant de dénis de démocratie :

- **Premier déni de démocratie :** Dès l'année 2016, plusieurs élus et institutions qui avaient connaissance du projet ont préparé le terrain en toute discrétion. Dès cette époque, il aurait pourtant été légitime d'informer largement la population et les associations agréées pour la protection de l'environnement. Cela aurait offert la possibilité à différentes associa-

tions ou élus de faire valoir leur droit d'initiative citoyenne qui les autorise à demander l'organisation d'une concertation préalable. Cette concertation aurait permis de mettre en discussion l'opportunité du projet (faut-il le réaliser ou non ?) et de décider éventuellement qu'il n'était pas opportun. Cela nous aurait évité cette folle course en avant et aurait rendu possible qu'un véritable débat démocratique s'installe dans la région. Il n'en a rien été.

- **Deuxième déni de démocratie :** Au mois de septembre dernier, le Conseil Scientifique et Prospectif (CSP) du Parc Naturel Régional de Millevaches a émis plusieurs réserves importantes sur le projet. Les recommandations du CSP étaient notamment que soient organisées des réunions d'informations en amont de l'enquête publique et que cette enquête publique ne soit pas menée par un seul commissaire-enquêteur, mais par une commission d'enquête. Celle-ci serait allée à la rencontre de la population du territoire réellement concernée par la zone qu'impactera le projet CIBV et elle aurait permis une approche plus juste du public réellement impliqué dans ce projet. Il n'en a rien été.

- **Troisième déni de démocratie :** Au cours de l'enquête publique, une majorité des contributions se sont exprimées en défaveur du projet. Certaines d'entre elles émanaient d'élus, de personnes ou d'entreprises tout à fait compétentes sur les questions forestières, d'autres de personnes ou d'associations tout à fait compétentes sur les questions environnementales et agréées par l'état à ce titre. On aurait pu penser que le commissaire enquêteur tiendrait compte de cette majorité d'avis

défavorables et argumentés dans son rapport : il n'en a rien été. Celui-ci a émis le 1er février un avis favorable, et s'est même permis de classer la contribution que nous avons cosignée avec 6 associations, dont cinq sont agréées environnement, au rang des « pétitions » ! Ce refus d'entendre la parole publique a été tel que dans le rapport, daté du 22 février 2018, le service instructeur (la DREAL) a pu écrire la phrase suivante : « Il ressort de l'instruction de la demande présentée par la société CIBV qu'aucun avis défavorable n'a été émis lors des enquêtes administrative et publique ».

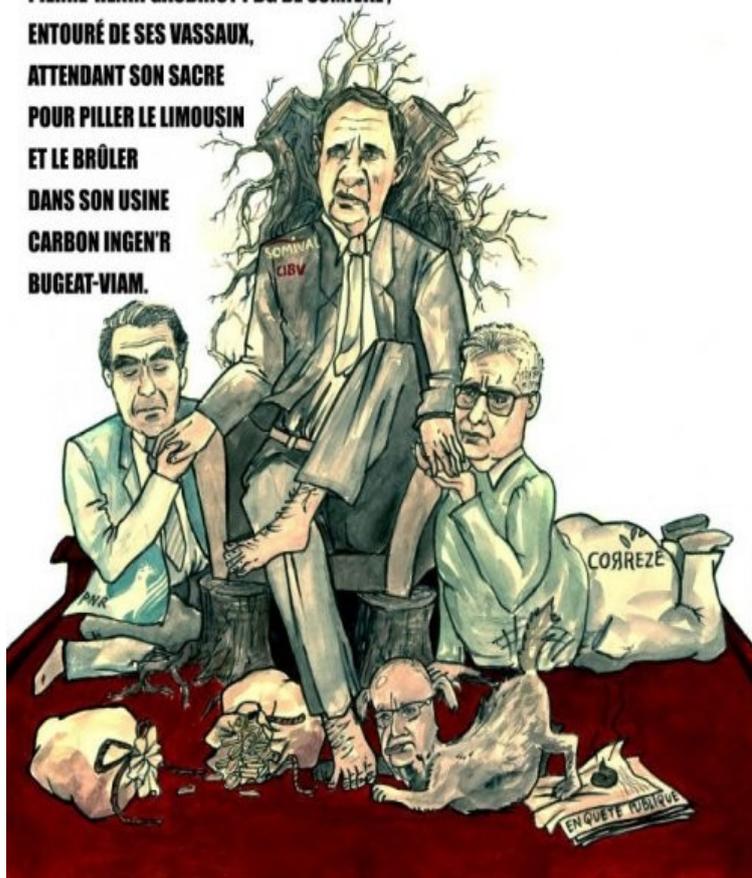
- **Quatrième déni de démocratie :** Alertés par l'inscription du projet CIBV au CODERST du 8 mars 2018 et au regard des faits que nous exposons ici, nous avons co-écrit, avec 6 associations environnementales, une lettre ouverte adressée au préfet de Corrèze lui demandant la déprogrammation du projet CIBV de ce CODERST. Nous demandions à ce qu'enfin la parole publique des nombreux opposants à ce projet puisse être entendue. À cette lettre nous n'avons reçu aucune réponse des services de l'État qui ne semble pas prendre au sérieux la dimension démocratique de la procédure en cours.

- **Jeudi 8 mars au matin,** lors notre rassemblement à Tulle, le préfet a encore refusé d'apporter une réponse à notre lettre et a refusé de s'engager à suspendre sa décision dans ce dossier tant qu'il n'aura pas permis à un groupement d'opposants (composé majoritairement d'associations agréées environnement) de lui exposer directement les motifs de leur opposition à ce projet.

Le tableau qui se dresse devant nous est ainsi celui d'une fuite en

# FAITES ALLÉGEANCE AU ROI-PELLETS !

**PIERRE-HENRI GAUDRIOT PDG DE SOMIVAL,  
ENTOURÉ DE SES VASSAUX,  
ATTENDANT SON SACRE  
POUR PILLER LE LIMOUSIN  
ET LE BRÔLER  
DANS SON USINE  
CARBON INGEN'R  
BUGEAT-VIAM.**



avant permanente, dont on aurait bien du mal à croire qu'elle ne soit pas délibérée. En refusant d'entendre la voix des opposants au projet, en faisant la sourde oreille face aux questions gênantes quant à sa pertinence et à sa faisabilité, en précipitant la date de la réunion du CODERST, il semble évident que les autorités ont choisi

d'imposer ce projet nuisible.

C'est au mépris de la démocratie par cette pratique des institutions publiques que nous devons faire face aujourd'hui. Et nous le regrettons. Tout comme nous regrettons que des idées aussi absurdes que celle de transformer du bois vert en charbon arrivent encore à se faire passer pour des projets de transition écologique.

Contrairement aux pratiques de certains élus et institutions, nous avons joué le jeu de la démocratie environnementale, nous avons, bien que sans moyen, permis que ce projet face éruption dans l'espace public. Nous avons suivi les règles, nous avons su convaincre et recueillir un important soutien populaire, mais cela n'aura eu aucun effet sur la procédure administrative. Ou plutôt cela aura eu pour effet que la parole que nous portons soit méprisée par les institutions et ceux qui les représentent.

Nous continuerons à contester ce projet par les moyens qui sont les nôtres, ceux de l'information et de la mobilisation du public, mais aussi ceux du recours en justice.

Mais un tel mépris de la parole publique, une telle supercherie démocratique met sérieusement en doute la sincérité de nos institutions. Dans ces conditions, il ne faudra pas s'étonner si l'opposition aux convoitises industrielles de M. Gaudriot (qui dépasse largement le cercle de notre petite association), fasse le choix de se faire entendre par les moyens qui seront les leurs : les autorités ne pourront alors s'en prendre qu'à elles mêmes

**Association Non à la Montagne-pellets  
Vendredi 9 mars 2018  
COMMUNIQUÉ DE PRESSE**



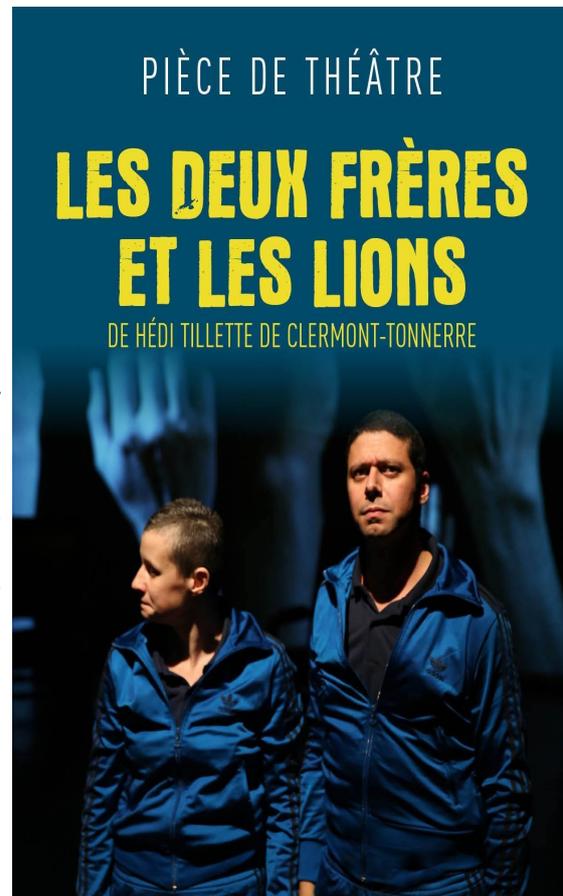
## Théâtre du cloître : les deux frères et les lions

Mardi 3 avril le Théâtre du Cloître de Bellac avait programmé « Les deux frères et les lions », Cette pièce montée comme un conte nous fait partager la vie de 2 frères jumeaux qui jeunes adolescents partis sans le sou de leur Écosse natale deviennent une des plus grosses fortunes de Grande Bretagne. Ce dialogue entre ces jumeaux discrets ( les frères Barclay qui ont réellement existé) illustre la construction de leur fortune et ce qu'elle engendre comme reconnaissance , pouvoir , démesure et lubies .Elle s'attarde sur l'installation des frères sur l'îlot de Brecqhou ,dépendant de l'île de Sercq dans les îles anglo-normandes. Cette île soumise à un droit moyenâgeux qui permet d'échapper à l'impôt va aussi être une entrave à leurs projets personnels (succession , vigno-

bles,propriétés ,...). Ils vont donc à la fois promouvoir une réforme démocratique qui n'aboutira pas comme ils le souhaitent et des représailles en fermant tous les services qu'ils avaient ouverts (suppression d'un quart des emplois).

Un « débat mouvant » (« la fin justifie t elle les moyens ? » animé par Jean Pierre (dit « Monsieur Clausse ») accompagné de Benoît s'est tenu dans le cadre des causeries du théâtre . Les spectateurs étaient invités à se déplacer à droite ou à gauche de la salle pour signifier leur accord ou non aux assertions choisies par Jean Pierre. Benoît lisait ensuite des informations qui illustraient les raisons de ces questions .Une façon originale et appréciée des spectateurs qui étaient restés après le spectacle.

JPB



## **L'ère du fichage généralisé - issue du monde diplo d'avril 2018 par F. Pellegrini & A. Vitalis**

Par un simple décret passé inaperçu, le gouvernement français a autorisé le 28 octobre 2016 la création d'un méga-fichier regroupant les données, notamment biométriques, de tous les titulaires d'une carte d'identité ou d'un passeport. Le risque qu'un tel fichier puisse être utilisé comme base de données policières avait motivé le refus de sa mise en place pendant deux décennies.

Pour authentifier les papiers d'identité, d'autres solutions permettant de préserver l'équilibre entre liberté et sécurité sont pourtant possibles, par exemple celles utilisant la cryptographie.

Le législateur a oublié l'histoire. Au cours de la seconde guerre mondiale, des dizaines de milliers de personnes n'avaient échappé aux nazis qu'en chan-

geant d'identité grâce à de faux papiers. Leur sort aurait été scellé si certains gouvernants des années 1930 avaient pu adopter le cadre de pensée des dirigeants actuels.

Ce contrôle accru des personnes ne pourrait que servir un éven-

tuel régime autoritaire. Face à la perspective de nouvelles convulsions de l'histoire, il est nécessaire et urgent de repenser en profondeur la question de l'identité des personnes.

*Résumé de l'article par Annie U.*



Juana Gómez. — De la série « Distaff » (Filiation), 2017  
[www.juanagomez.com](http://www.juanagomez.com) / Michael Hoppen Gallery

## **Dicamba et OGM : chaos agronomique, chaos écologique et chaos social !**

Un vieil herbicide utilisé par des millions d'agriculteurs depuis plus de 40 ans est devenu le fléau des campagnes états-uniennes et menace de détruire, à la vitesse de la lumière, de longues amitiés entre familles et l'ordre social de la Ceinture du Maïs, région certes aux prises avec des difficultés, mais habituellement paisible.

Le dicamba est non seulement devenu en quelques mois le problème numéro un de l'année, mais il pourrait aussi modifier les modes de gestion à long terme des exploitations et même la structure des propriétés. (Les fabricants du dicamba sont Monsanto, BASF et DuPont). Le dicamba est un herbicide très volatile qui a tendance à se répandre sur des espaces non prévus à cet effet. Parmi les marques sous lequel il est vendu, on trouve XtendiMax (une nouvelle formulation mise au point par Monsanto), FeXapan (DuPont) et

Engenia (BASF). D'après le Centre National d'Information sur les Pesticides, plus de 1 100 produits contiennent du Dicamba. source : <https://www.classaction.com/dicamba/>

En fait, alors que l'agriculture états-unienne doit faire face à un nombre toujours plus élevés d'adventices tolérantes au glyphosate, les géants des biotechnologies et des semences ne remettent pas en question l'impasse technologique que sont leurs OGMs, mais cherchent au contraire à la prolonger.

Et c'est là qu'entre en scène le dicamba. Pour ceux qui ne connaissent pas l'agriculture, le dicamba a été utilisé pendant des années comme herbicide contre les dycotilédones en début de saison, afin de nettoyer les champs, puis n'était plus utilisé de la saison, car il pourrait endommager les cultures.

Quand Monsanto mit au point des semences de soja qui tolèrent le dicamba et le Roundup (soja et coton Roundup Ready Xtend), l'entreprise donna de toute évidence une autre mission au dicamba, celle de tuer aussi les adventices lorsqu'elles poussent dans les champs au milieu des pieds de soja ou de coton, en particulier l'amarante de Palmer qui étouffe les cultures partout où elle pousse.

Par contre sur le terrain, les choses ne se passèrent pas tout à fait comme Monsanto et BASF l'avaient prévu. L'Agence de protection de l'environnement n'a autorisé qu'en mars 2016, la nouvelle formulation moins volatile de l'herbicide (XTendimax) avec des conditions d'utilisation très strictes, laissant un vide imprévu pour l'utilisation par les agriculteurs de vieilles formulations du dicamba qui pouvaient dériver sur de longues distances et tuer les autres cultures sur leur passage. Cela n'empêcha





***Pêcher endommagé par le dicamba, herbicide très volatile. Ce composé chimique est transporté par le vent et endommage les plantes qui ne sont pas modifiées génétiquement pour le tolérer. Monsanto vend maintenant les semences et le poison qui va avec. (Commentaire et photo EchoWatch)***

pas la vente des semences qui furent plantées en 2016 par des milliers d'agriculteurs qui essayaient ainsi de sauver leurs champs de l'amarante de Palmer devenue tolérante au Roundup. De nombreux agriculteurs victimes du dicamba reprochent maintenant à Monsanto d'avoir vendu ses semences tout en sachant que les épandages de dicamba auraient forcément lieu.

Qu'à cela ne tienne, en se basant sur le succès des ventes de 2016, Monsanto pense vendre en 2017 le kit semences/herbicides Roundup Ready XTend pour presque 6 millions d'hectares de soja et 1,2 million d'ha de coton et a investi un milliard de dollars dans une usine à Luling (LA) pour satisfaire la demande.

*Les feuilles recroquevillées sont le premier symptôme que les pieds de soja ont pu être exposés au dicamba. Les pertes de rendements dépendent de la dose et de la phase de développement de la plante.* C'est à cause des dégâts provoqués par le dicamba qu'en octobre dernier, deux agriculteurs de la région du Missouri Bootheel commencèrent à se disputer et

que la querelle dégénéra. Lorsque le fusil fut posé, Mike Wallace gisait mort et Allan Curtis allait passer en procès pour meurtre. Mike Wallace exploitait 1250 ha de maïs, coton et soja. Il avait été cité dans un article du Wall Street Journal début août 2016, dans lequel il manifestait son inquiétude de voir que jusqu'à 40 % de ses champs de soja avaient été endommagés par des dérives de dicamba, et il avait porté plainte.

Cet événement tragique ne laissait présager rien de bon avec le Dicamba et les OGM associés.

Alors que des compagnies de l'agro-chimie comme Monsanto ou BASF vendaient des formulations du dicamba vantées comme résistant sur les cultures et ne dérivant pas sur les autres champs, les agriculteurs de la Ceinture du Maïs achetaient le kit semences/herbicide, en espérant que le dicamba et ses semences faites sur mesure résoudraient leurs problèmes de contrôle des adventices, leur feraient gagner du temps et soulageraient leurs problèmes financiers.

Ca c'était le boniment des vendeurs. Certes de nombreux agri-

culteurs ont été satisfaits de la capacité du dicamba à éradiquer l'amarante de Palmer, l'érigeron du Canada, l'amarante rugueuse et d'autres adventices qui étaient devenues tolérantes aux herbicides - notamment au Roundup de Monsanto - et qui, ces dernières années, infestaient les champs et supplantaient les autres plantes. Mais c'était sans compter sur la capacité indésirable du dicamba de tuer aussi les adventices et les cultures appartenant à d'autres agriculteurs, ce qui a particulièrement dégradé les relations entre voisins.

Les services de l'agriculture des différents Etats ont été submergés d'appels et de plaintes. Certains ont pris comme mesure d'interdire totalement le dicamba sur leur territoire jusqu'à nouvel ordre. D'autres ont pris toute une série de mesures moins strictes pour restreindre son utilisation. Des chercheurs universitaires sur les adventices ont essayé d'apporter des réponses aux agriculteurs qui avaient subi des dommages dus au dicamba et n'ont pas pu faire grand chose cette année vu la multitude d'appels.

Conscients du nombre croissant de plaintes pour les dégâts causés par le dicamba, Monsanto et BASF ont réagi à leur façon.

BASF affirme être conscient des problèmes dans les champs et a envoyé plus de 400 représentants sur le terrain pour répondre aux questions et inquiétudes et dit dépenser de l'argent pour mettre les bons outils dans les mains des agriculteurs. D'un point de vue d'une bonne utilisation, il ressort de cette expérience qu'un des éléments clés est d'utiliser le bon embout d'après Scott Kay, directeur commercial de BASF : "Nous avons investi beaucoup d'argent dans ces embouts et les avons distribués à nos clients. A ce jour, plus de 600 000 embouts ont été achetés et donnés à nos clients".

Robb Fraley, le directeur de la technologie chez Monsanto annonce : "Nous cherchons des agents de retardement de dérive, des embouts et des procédures de nettoyage pour les producteurs. Nous allons travailler avec les Etats pour être sûrs que des produits non homologués ne sont pas utilisés et ce sera un point essentiel. Ensuite, nous allons voir ce que nous pouvons faire pour que les agriculteurs tiennent plus compte des conditions de températures et d'inversion. Beaucoup de choses à faire, mais je suis absolument persuadé que cela va bien nous aider et que ce sera important pour les agriculteurs."

Les fabricants du dicamba ont donc repoussé toute responsabilité sur les agriculteurs, les accusant d'épandre quand il y avait trop de vent, lorsqu'il y avait des inversions de températures, d'utiliser les mauvais embouts sur leurs pulvérisateurs ou de ne pas suffisamment bien nettoyer les résidus de dicamba dans leurs pulvérisateurs. Pas une fois, ils n'ont reconnu la moindre responsabilité. Pourtant, alors que les experts des compagnies affirment que les bons em-

bouts vont aider à mieux cibler les épandages, Aaron Hager de l'Université de l'Illinois voit d'autres problèmes à l'avenir. Comme il dit "Le dicamba est le dicamba. On peut changer les sels, les adjuvants, mais le dicamba reste le dicamba et vous ne changerez rien au fait que les variétés de soja non manipulées génétiquement sont extrêmement sensibles au dicamba".

Et c'est bien là, la question fondamentale : Est-ce que la coexistence est possible ou non, entre les variétés manipulées génétiquement pour être tolérantes au dicamba et les variétés qui ne le tolèrent pas ? Les avis divergent.

Les dommages causés par le dicamba ne sont pas couverts par les assurances, mais peuvent être couverts par une action engageant la responsabilité, si cela est accepté par l'organisme assureur de l'agriculteur dont le dicamba a dérivé sur le champ endommagé. Des dizaines de milliers d'agriculteurs ne pourront pas encaisser les revenus provenant de plusieurs millions d'hectares de soja non-tolérant au dicamba qui ont été dévastés par cet herbicide, et ils ne pourront pas couvrir les coûts de production de cette année. Il n'est absolument pas certain que leurs créanciers accepteront cela comme excuse pour ne pas payer le prêt d'exploitation cette année. Entre temps les avocats entrent en scène en force. Mais au lieu de poursuivre leurs voisins, les agriculteurs commencent à se retourner contre les vendeurs de dicamba.

Le 14 juin un recours collectif a été déposé contre Monsanto et BASF dans l'Arkansas. L'un des avocats, Philip Duncan, déclarait : "Nous avons déposé un recours collectif en faveur des agriculteurs dont les biens ont subi des dégâts causés par les herbicides à base de dicamba, fournis par Monsanto et BASF. Les accusés ont mis au point

et contrôlé les systèmes de culture au dicamba, commercialisant des semences manipulées génétiquement sans un herbicide correspondant qui soit sûr et homologué. Des cultures, des fruits et des arbres qui ne sont pas tolérants au dicamba ont été abîmés, ce qui fait que les récoltes des agriculteurs ont subi des dégâts importants en Arkansas et dans d'autres états lors de l'année 2016, notamment en Alabama, en Illinois, au Kentucky, au Minnesota, dans le Mississippi, la Caroline du Nord, le Tennessee et le Texas. Ce qui est en jeu c'est l'existence même des agriculteurs et nous voulons protéger leurs intérêts".

Pour un autre avocat, Paul Byrd : "La crise du dicamba a été créée et imposée par l'industrie agricole. Aujourd'hui, les cultures sont menacées, le tissu social est menacé. Il y a déjà eu des tragédies provoquées par cette crise".

Dans le Missouri, l'avocat Bev Randle résume le problème : "Monsanto a fait passer l'appât du gain avant la sécurité de tous et transformé les agriculteurs du Sud-est du Missouri et du nord-est de l'Arkansas en cobayes involontaires pour tester les défauts de leur système de semences."

Des propos qui rappellent ceux de Scott Powell, l'avocat des agriculteurs dans le procès gagné contre Syngenta : "Syngenta s'est précipité pour commercialiser ce produit en ne pensant qu'à ses propres intérêts. Il n'a aucunement été tenu compte des agriculteurs. Pour Syngenta, il n'y avait aucun risque. Tout s'est fait sur le dos des agriculteurs."

Les OGM, depuis leur première commercialisation, ont provoqué dans de nombreux pays un chaos écologique, agronomique et social, mais l'heure de l'addition a peut-être enfin sonné !

*Traduction et adaptation :  
Christian Berdot  
des Amis de la Terre*

## Retour à Notre-Dame-Des-Landes

Après l'abandon du projet et le rassemblement de février, tout semblait tranquille ; planait une vague date d'expulsion mais rien ne préjugeait de l'attaque en force menée par le gouvernement au matin du 9 avril – 2.500 gendarmes mobiles, blindés et hélicoptère. Dès le lundi soir, un premier rassemblement de soutien à la Zad s'était déroulé devant la préfecture de Limoges avec une quarantaine de personnes. Et dans la semaine, l'organisation d'un bus pour le dimanche 15 avril était en cours, ainsi qu'une manifestation le samedi 14 avril l'après-midi. Celle-ci regroupa environ cent-cinquante personnes et réalisa un parcours atypique dans les rues de Limoges. Le dimanche matin, nous « décollâmes » à 4h30. Vers 9h les premières informations sur des affrontements en cours nous parvinrent. Nous arrivâmes à Vigneux de Bretagne, au milieu d'un dispositif policier assez présent, ce qui nous incita à partir sur les chemins de traverse pour aller vers la ferme de Bellevue. Le beau temps aurait pu nous faire apprécier cette promenade champêtre mais les explosions de grenade et le bourdonnement de l'hélicoptère dans le « pas très lointain » n'incitait pas à la rêverie. L'objectif initial



de reconstruire un des lieux détruits dans la semaine s'avérait impossible par l'impressionnant déploiement de troupes.

Mais il en faut plus pour faire reculer un rêve. Nous partîmes donc pour faire un « mouvement tournant » par les bois et les champs, obligeant la maréchaussée à se déployer largement sur un terrain qui ne lui est pas propice. La tension était importante mais les consignes de non provocation furent respectées. C'est ainsi qu'une structure légère avec charpente

pût circuler à dos de militant-e-s et être installée dans un pré, sous les vivats de la foule ! Une autre était également érigée (2 tonnes, 10 mètres sur 5 - en cours de montage sur la photo), qui sera transportée par 300 personnes à la nuit tombée jusqu'au Gourbi permettant ainsi de réaliser l'objectif initial !

Nous rentrâmes, un peu frustrés de ne pas pouvoir participer plus longtemps, mais prêts à repartir si nécessaire !

JPC





## Occupation de la fac de Limoges !!! Qui en parle ?

Le Collectif Pour la Protection d'Unilim (CPPU) existe depuis maintenant près de 6 mois. Il regroupe des étudiant.e.s, personnels, enseignant.e.s. Tout en garantissant l'indépendance du CPPU, des syndicats et groupes d'appuis soutiennent et participent à son organisation. Ce qui a initié et guide ce collectif est la lutte pour une université ouverte, publique, de qualité et de proximité dans un contexte où ces idées sont profondément remises en question. C'est également cet objectif ; à lier néanmoins avec l'évolution dans nos moyens d'actions ; qui permet de rassembler chaque jour plus de monde.

Manifestations, invasion des conseils centraux de l'Université, entrevues avec la présidence de l'établissement mais aussi avec le

recteur d'académie, etc. Ces moyens ont été éprouvés et se sont avérés, sans grande surprise, insuffisants. Ils nous ont toutefois permis de construire progressivement un rapport de force local, de médiatiser notre lutte, ainsi que d'obtenir une prise de position claire de la Présidence de l'université quant aux réformes du gouvernement.

Le blocage de la fac était la suite logique : voté la première fois lors de l'Assemblée Générale (AG) du 22 mars, par une petite centaine d'étudiant.e.s, il est levé quelques jours plus tard avant d'être de nouveau plébiscité le 3 avril. Depuis, le blocage est devenu réappropriation, laquelle s'inscrit dans la durée. En effet, elle est reconduite le 6 avril (150 votes pour) ou encore à l' AG, massive,

de rentrée du 23 avril (sur 700 personnes présentes, plus de 500 sont restées jusqu'au terme des 4h de débat, pour voter majoritairement sa poursuite : 401 voix pour, 100 contre, 21 abstentionnistes).

### DENONCIATIONS

Nous dénonçons la loi ORE et demandons son abrogation. Elle installe la sélection à l'entrée de l'université : si la reproduction sociale opérait déjà efficacement, elle aura à présent un outil légal (*parcoursup*).

Nous dénonçons le manque d'investissement financier des gouvernements successifs dans l'Université, laquelle est, surtout depuis la loi LRU sous couvert "de mise en autonomie", délaissée par l'Etat alors même que le nombre

d'étudiant.e.s ne cesse d'augmenter depuis plus d'une décennie.

Nous dénonçons la mise en concurrence généralisée entre les établissements, les filières, les étudiant.e.s, les instances de recherche, etc., qui exacerbe les inégalités existantes et s'inscrit dans une logique lucrative.

Les activités de recherche sont soumises à d'autant plus de bureaucratie, or les financements diminuent. En 2016, 15 universités étaient en situation dégradées ou très dégradées (selon le rapport annuel de la Cour des comptes de 2017) - Limoges rentrant dans cette dernière catégorie.

Cela se traduit concrètement, à Limoges, par 7 millions d'euros de déficit. Afin que la Présidence puisse se targuer d'être excédentaire de 927 000 euros en 2017, un certain nombre de choix a dû être fait. Les gels de postes sont parmi les mesures aux conséquen-

ces les plus nombreuses. Les étudiant.e.s sont directement impacté.e.s : heures de cours mutualisées voire supprimées, augmentation du nombre de personnes en TD (les cadres légaux s'en trouvant dépassés), développement à la hâte des outils numériques sans garantie de leur efficacité pédagogique, fermeture de parcours et de filières. En somme, des conditions d'études dégradées, des licences frôlant l'illégalité... En parallèle, les statuts précaires se multiplient, les services sont externalisés : les conditions de travail s'en trouvent tout autant dégradées. C'est un pas de plus vers la marchandisation du savoir et vers un système élitiste au détriment d'une université ouverte à tou.te.s, de qualité et de proximité qui transparait au travers de ces éléments.

### **Université populaire :**

Depuis un mois, la fac des lettres est humaine : elle n'est plus soumise aux logiques néo-libérales. Cette occupation s'inscrit dans le cadre de la lutte nationale contre la loi ORE mais prend aussi racine dans ce que le désengagement de l'État produit localement.

Si la réappropriation peut être envisagée comme un moyen de pression à différentes échelles c'est aussi l'occasion de repenser l'Enseignement Supérieur. Des débats, ateliers, conférences proposés par des intervenant.e.s de tout horizon permettent d'alimenter ces réflexions, mais aussi de les ouvrir. Les sujets proposés brassent large, et la façon de les aborder aussi : conférences gesticulées, ateliers pratiques, ciné-débats, ateliers d'auto-défense, concerts, théâtre...





### Le silence des médias

Les violences perpétrées par le pouvoir sont un véritable aveu de faiblesse de la part d'un gouvernement qui ne sait plus cacher les véritables enjeux de sa réforme inégalitaire, injuste et élitiste. La focale choisie par les médias dominants autour des dégradations, quand elles ne sont pas commises par les forces de l'ordre, mettent en relief les intérêts de classe qui se jouent autour de la décrédibilisation des mouvements sociaux. Nous nous réapproprions un bâtiment public ; nous y luttons ; nous y vivons. Nous n'avons aucun intérêt à le dégrader : nous portons un projet qui peut se dérouler en son sein. Face à la privatisation latente, nous réintroduisons la notion de public dans le service public. Face à la sélection, nous ouvrons. Face à la division, nous convergions, et avons les infrastructures pour le faire.

### Convergence des luttes

Éducation, santé, justice, transports, le service public subit des transformations profondes qui entrent en contradiction avec sa

mission fondamentale et portent atteinte à tou.te.s, travailleur.se.s et usager.e.s. Nous estimons que c'est par la sensibilisation de ces dernier.e.s et la mobilisation massive de tous les secteurs que nous parviendrons à une union susceptible de faire entendre nos revendications.

C'est pourquoi nous étions présent.e.s dans la rue au côté des cheminots, des ouvrier.e.s de GM&S, des membres du collectif Chabatz d'entrar, du personnel des EHPAD et des hôpitaux, du

personnel de la Poste, des retraité.e.s, lycéen.ne.s, des batôn-nier.e.s.

Toujours dans cette optique, l'Université Populaire (ex - FLSH), a accueilli plusieurs conférences et ateliers les faisant intervenir, permettant par là un partage des expériences.

Ensemble, protégeons notre service public.

*Le Collectif Pour la Protection d'Unilim (CPPU)*



Il y a trois ans, face à la somme colossale de travail et les difficultés (récurrentes) à renforcer l'équipe (rédaction et maquette), nous avons déjà envisagé d'arrêter la publication du LEA papier. La perspective de pouvoir créer deux postes en contrats aidés ainsi que celle d'obtenir la subvention du fond de soutien aux médias d'information sociale de proximité (obtenue en 2017) nous a poussés à continuer.

Mais la disparition des contrats aidés, annoncée au début de l'été et confirmée à l'automne, a été un coup dur (le contrat de Magalie n'a pu être renouvelé en décembre dernier et le mien prendra fin en juin prochain). Ajoutez à cela la perspective de partir de l'autre côté des Pyrénées (du côté des collectifs autogérés en Aragon, projet construit depuis maintenant plusieurs années) et l'absence de projet et d'une équipe solide pour la reprise du journal, et vous commencerez à toucher du doigt les raisons de ma décision d'arrêter le journal, décision prise juste

après la sortie du numéro de février.

**Ceci étant posé, il y a tout de même l'envie de créer quelque chose et Magalie œuvre pour monter une équipe à la rédaction et la maquette. Mais si ce projet voit le jour, cela sera forcément autre chose que le Lot en Action, tant dans la forme (papier ou numérique, fréquence de parution, nombre de pages) que sur le fond (ligne éditoriale, implication avec le terrain - site internet, réseaux sociaux, Démosphère, etc.).**

Si l'association du LEA va continuer à vivre, ne serait-ce que pour laisser à la disposition de tous les archives du site internet (près de 10 000 articles en ligne) ainsi que tous les numéros pdf du Lot en Action, les émissions radio, etc., je proposerai d'accompagner le nouveau projet avec tous les outils forgés durant ces années (notamment le carnet d'adresse, les réseaux et les compétences acquises). L'équipe de la Trousse corrézienne se tient également

prête à accueillir les participations éditoriales jusqu'à la naissance d'un nouveau projet, et probablement à l'accompagner (comme nous avons accompagné la création de la Trousse).

En attendant, je vous propose que nous publions un dernier numéro, celui des adieux, pour que toutes celles et ceux qui ont participé à l'aventure depuis le début puissent s'exprimer, dire ce qu'a représenté pour eux le LEA durant ces presque 10 ans. Ce numéro peut aussi être l'occasion pour la future nouvelle équipe de lancer un appel à compétences et à la participation aux lecteurs du LEA pour la suite. Je vous engage donc à noter dans vos tablettes que vos contributions à ce dernier numéro du LEA devront parvenir à la rédaction avant le 20 mars prochain, sous la forme de billets (2500 à 3500 caractères maxi) ou encore



### A G E N D A M I L I T A N T HAUTE-VIENNE CREUSE

- 17 mai à 20h30—puisque nous devons vivre ensemble de Fred Dubonnet à la salle du temps libre
- 10 juin : foire bio coccinelle - sur les bords de Vienne
- A l'automne date à définir : 20 ans d'Attac

Réunions d'Attac 87 : contact : [attac87@attac.org](mailto:attac87@attac.org)

- Mercredi 15 mai 18h réunion Attac 23 à Braconne
- vendredi 25 mai à 18h au Sénéchal à Guéret—Projection film "Irrinzina"

Réunions du groupe Attac 23 - Contact : [attac23@gmail.com](mailto:attac23@gmail.com)

### C O R R E Z E

Réunions d'Attac 19 Contact : [F. Perrin 06.83.72.81.08](tel:06.83.72.81.08)

### Tour Alternatiba avec participation d' ATTAC23 et ATTAC87

- |                          |                                |
|--------------------------|--------------------------------|
| • 20 juin soir: Felletin | 22 soir: St Léonard de Noblat; |
| • 21 midi: Ahun          | 23 midi: St Bonnet de Briance  |
| • 21 juin soir à Guéret  | 23 soir: St Vitte sur Briance  |
| • 22 midi: Bourganeuf    | 24 midi: Ladignac Le Long      |

### H O R S R E G I O N

- |  |   |
|--|---|
| • 2 juin : 20 ans d'Attac à la Bellevilloise à Paris   | • 7 juin : report du procès de Nicole Briend à Carpentras |
| • du 8/07/18 au 15/07/18 : <b>Alteville Attac 2018</b> à Terre-Blanche, Commune de Saint Lys, Hte Garonne 31470 (Périphérie sud de Toulouse) | • 22-26 août : université d'été d'Attac à Grenoble        |